

Copie certifiée
conforme

8732

3 S

0031970

26 JUIN 2007

Société anonyme
Au capital de 60 400 euros

22 rue Gaston Castel 13 016 MARSEILLE

R.C.S. Marseille B 412 152 761

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES EN DATE DU 15 JUIN 2007**

L'an Deux Mille Sept et le 15 juin à 11 heures,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au 81 avenue Raymond Poincaré – 75116 Paris, sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence, émargée en entrant en séance, par les actionnaires présents ou leur représentant.

Monsieur Nicolas Brunel préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société H3S, représentée par Monsieur Christophe Marais-Laforgue, assure seul, les fonctions de scrutateur.

Monsieur Philippe Nasarré assure les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, représentent plus du quart des actions ayant droit de vote ; et que par conséquent, l'assemblée est apte à prendre toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant, tel qu'il figure effectivement sur les convocations :

- démission d'administrateurs,
- nomination de nouveaux administrateurs,
- questions diverses.

Le Président dépose sur le Bureau et met à disposition de l'assemblée :

- les justificatifs concernant les lettres adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence à l'assemblée générale ordinaire,
- les renseignements concernant les nouveaux administrateurs,
- le projet des résolutions.

Le Président déclare que les documents ci-dessus énumérés, ont été communiqués aux associés et tenus à leur disposition conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'assemblée lui en donne acte.

Un débat s'ensuit et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix et adoptées.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires prend acte de la démission remise le 1^{er} juin 2007 par Monsieur Nicolas Brunel de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet à compter de ce jour.

Elle lui donne quitus de sa gestion de la Société jusqu'à ce jour.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Christophe Marais-Laforge, né le 2 août 1960, aux Sables d'Olonne demeurant 7 rue Francis Martin (33000) Bordeaux, en remplacement de Monsieur Nicolas Brunel, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Christophe Marais-Laforge a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires prend acte de la démission remise le 1^{er} juin 2007 par Madame Annick Lenglet de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet à compter de ce jour.

Elle lui donne quitus de sa gestion de la Société jusqu'à ce jour.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité d'administrateur, Madame Emmanuelle Ripert, née le 11 octobre 1964 à Toulouse (31), demeurant 116 rue Frère à Bordeaux (33000), en remplacement de Madame Annick Lenglet, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Madame Emmanuelle Ripert a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de six ans Monsieur Wilfrid Pliya, né le 13 mai 1965 à Caen, demeurant 21 allée du Pas du Lièvre à Saint-Aubin-du-Médoc (33160).

Monsieur Wilfrid Pliya a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes, pour procéder aux formalités de publicité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 15.

De tout ce que dessus, le bureau a dressé le présent procès-verbal et l'a signé.

LE PRESIDENT DE SEANCE

Monsieur Nicolas Brunel

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Philippe Nasarré

LE SCRUTATEUR

H3S représentée par
Monsieur Christophe Marais-Laforgue

*Copie certifiée
conforme*

3 S

**Société anonyme
Au capital de 60 400 euros**

22 rue Gaston Castel 13 016 MARSEILLE

R.C.S. Marseille B 412 152 761

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2007

L'an deux mil sept et le 15 juin à 11h15, le conseil d'administration de la société 3S s'est réuni au 81 avenue Raymond Poincaré – 75116 Paris à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue ce jour.

Sont présents et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Nicolas Brunel, Président Directeur général,
- Monsieur Philippe Nasarré, administrateur,
- Monsieur Christophe Marais-Laforge, administrateur,
- Monsieur Wilfrid Pliya, administrateur.

Est absente excusée : Madame Emmanuelle Ripert.

La moitié des membres du conseil étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Brunel, Président Directeur Général.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle les questions figurant à l'ordre du jour de la présente réunion :

- Démission du Président,
- Nomination du nouveau Président,
- Mode d'organisation de la direction générale,
- Nomination de Directeurs Généraux Délégués.

I. DEMISSION DE MONSIEUR NICOLAS BRUNEL DE SES FONCTION DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATON

Monsieur Nicolas Brunel expose aux administrateurs, que, dans le cadre du changement de contrôle de la société Financière H3S, société mère de H3S, il a remis sa démission de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur général de 3S le 1^{er} juin, avec effet à compter de ce jour.

Le conseil, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Brunel de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur Général avec effet à compter de ce jour et lui donne quitus de sa gestion.

II. NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Monsieur le président expose que suite à sa démission il convient de nommer un nouveau président.

Il indique que Monsieur Christophe Marais-Laforgue est candidat à l'exercice de ces fonctions.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Christophe Marais-Laforgue en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Nicolas Brunel, démissionnaire, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Christophe Marais-Laforgue déclare accepter ces fonctions.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Christophe Marais-Laforgue.

III. MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE

Le président indique que, conformément aux dispositions légales et aux statuts, le conseil doit opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévue par la loi, soit le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, soit la dissociation de ces fonctions.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'opter pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

En conséquence, Monsieur Christophe Marais-Laforgue, président, assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société pour une durée égale à celle de ses fonctions de président et prend le titre de président-directeur général.

Monsieur Christophe Marais-Laforgue déclare accepter ses fonctions et satisfaire aux conditions légales relatives au cumul du nombre des mandats d'administrateur, de directeur général, de membre du directoire ou de directeur général unique de société anonyme.

Le président-directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

IV. NOMINATION DE DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Sur proposition du Président-directeur Général, le conseil d'administration nomme Monsieur Philippe Nasarré, administrateur, et Monsieur Eric Samson, né le 25 novembre 1962 à Cholet (49), demeurant 2 avenue Pasteur à Tharon-Plage (44730), en qualité de directeurs généraux délégués chargés d'assister le Président-directeur général pour une durée de fonction égale à celle du président-directeur général.

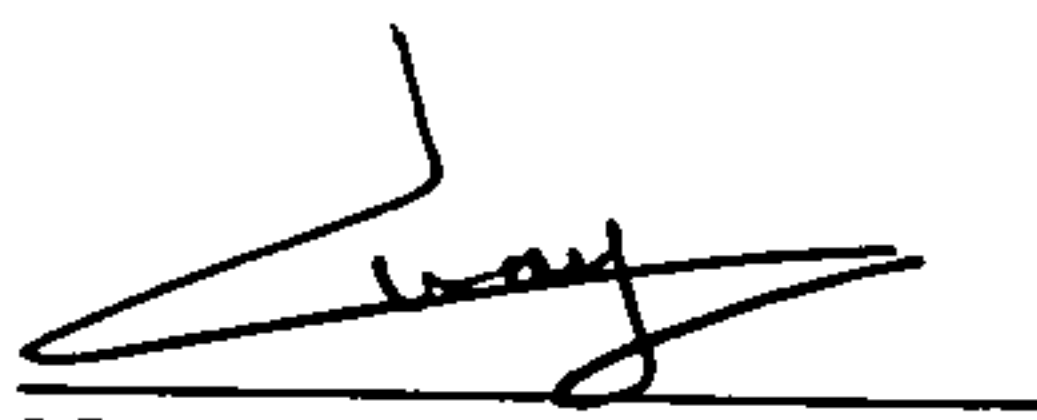
Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copie ou d'extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requises par la loi et afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les administrateurs présents.

Le Président

Monsieur Christophe Marais-Laforgue



Monsieur Wilfrid Pliya

Monsieur Nicolas Brunel